le permis de conduire à portée de clic !

DU NOUVEAU
pour mes démarches

Je fais mes démarches en ligne

Je gagne du temps

Je ne me rends plus en préfecture

demarches.interieur.gouv.fr, pour m'informer

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

PASSEPORT
CARTE D'IDENTITÉ
IMMATRICULATION
PERMIS DE CONDUIRE

MES DÉMARCHES
à portée de clic !

L'État simplifie mes démarches

- ☑ Je peux désormais effectuer mes démarches liées au permis de conduire sans me rendre au guichet d'une préfecture.
- ☑ Je rassemble les pièces justificatives. J'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés, repérables par la vignette bleue « agréé service en ligne ANTS ».
- ☑ Je me rends sur *https://permisdeconduire.ants.gouv.fr*
- ☑ Je crée un compte en cliquant sur « je fais une demande en ligne ».
- ☑ En cas de perte, j'effectue ma déclaration de perte en ligne. En cas de vol, je dois me rendre dans un service de police ou de gendarmerie.
- ☑ En cas de vol et de perte, j'effectue également mon achat de timbre fiscal en ligne.
- ☑ Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.
- ☑ Je reçois mon permis de conduire à mon domicile.

Je peux me faire accompagner par mon école de conduite et par le médiateur du point numérique présent dans chaque préfecture et dans de nombreuses sous-préfectures.

PASSEPORT
CARTE D'IDENTITÉ
IMMATRICULATION
PERMIS DE CONDUIRE
MES DÉMARCHES
à portée de clic !

Pour toute information :
www.demarches.interieur.gouv.fr